

Délibération n°4/2026

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 18/05/2026 à 9h30 s'est tenu les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 30/04/2026.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Absent(e)s : 102 représentants soit 122 voix

Participant(e)s à la réunion : 50 représentants soit 256 voix

Pouvoirs : 3 pouvoirs soit 4 voix

Nombre Total de voix : 260 voix

Membres présents :

1. Monsieur Benoit PAULET, représentant titulaire de la commune d'Auroux,
2. Monsieur Noël TIROLLE, représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
3. Monsieur Etienne VION, représentant suppléant de la commune de Barre-des-Cévennes,
4. Madame Corinne SAUVION, représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès,
5. Monsieur Gérald MENRAS, représentant titulaire de la commune de Bourg-sur-Colagne,
6. Monsieur Olivier TAURISSON, représentant titulaire de la commune de Brenoux,
7. Monsieur Benjamin MARNAT, représentant titulaire de la commune de Chanac,
8. Monsieur Francis DELOR, représentant titulaire de la commune du Chastel-Nouvel,
9. Monsieur Eric MENGUY, représentant titulaire de la commune de Chateauneuf-de-Randon,
10. Monsieur Philippe PIN, représentant titulaire de la commune du Cheylard-l'Evêque,
11. Monsieur Pierre BARGETON, représentant titulaire de la commune de Cubières ,
12. Monsieur Stéphane FAUCOMPRES, représentant titulaire de la commune d'Esclanèdes,
13. Monsieur Patrice MEYER, représentant titulaire de la commune de Florac-Trois-Rivières,
14. Monsieur Patrick ANDRÉ, représentant suppléant de la commune de Gabriac,
15. Monsieur Michel COMMANDRE, représentant titulaire de la commune de Gatuzières,
16. Monsieur Philippe DELFASSIAU, représentant titulaire de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse,
17. Monsieur Robert QUISSAC, représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
18. Monsieur Claude MALZAC, représentant titulaire de la commune de La Canourgue,
19. Monsieur Alain RAYNALDY, représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
20. Monsieur Alain SOULIER, représentant suppléant de la commune de Lajo,
21. Monsieur Richard DUTRULLE, représentant titulaire de la commune de Langogne,
22. Madame Jessica PAGES-CARTIGNY, représentante titulaire de la commune des Monts-Verts,
23. Madame Chloé PRIETO, représentante titulaire de la commune des Salces,
24. Monsieur Michel DUPUY, représentant titulaire de la commune des Salelles,
25. Monsieur Lucien MAZOYER, représentant titulaire de la commune du Luc,
26. Monsieur Jeremy PIC, représentant titulaire de la commune de Marvejols,
27. Monsieur Joël NURIT, représentant suppléant de la commune du Masegros-Causse-Gorges,
28. Monsieur Michel THIBON, représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française,
29. Monsieur François-Xavier JONOT, représentant titulaire de la commune de Molezon,
30. Madame Nadine TOIRON, représentante suppléante de la commune de Mont-Lozère-et-Goulet,
31. Madame Magali MOURGUES, représentante

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE_004_2026-DE

A G E D I

32. Monsieur Patrice CHATEUNEUF, représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
33. Madame Elisabeth MENDRAS, représentante titulaire de la commune de Pied-de-Born,
34. Madame Véronique GIACCOBI, représentante titulaire de la commune de Saint-André-de-Lancize,
35. Monsieur Alain SOBLECHERO, représentant suppléant de la commune de Saint-Bauzile,
36. Madame Martine THOMAS, représentante titulaire de la commune de Saint-Bonnet-Laval,
37. Monsieur Joël GROUSSET, représentant titulaire de la commune de Saint-Germain-du-Teil,
38. Monsieur Philippe GIRAL, représentant titulaire de la commune de Saint-Hilaire-de-Lavit,
39. Monsieur Jean-Marc MORIN, représentant titulaire de la commune de Saint-Jean-la-Fouillouse,
40. Monsieur Laurent ALVAREZ, représentant titulaire de la commune de Saint-Léger-de-Peyre,
41. Madame Agnès RIBAUTE, représentante suppléante de la commune de Saint-Martin-de-Boubaux,
42. Monsieur Pierre BONNET, représentant titulaire de la commune de Saint-Michel-de-Dèze,
43. Madame Nicole FIRMIN, représentante titulaire de la commune de Saint-Pierre-de-Nogaret,
44. Monsieur Eric AMIEL, représentant titulaire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue,
45. Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY, représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,
46. Monsieur Daniel BARBERIO, représentant titulaire de la commune de Vialas,
47. Monsieur Laurent SUAU, représentant titulaire du Département de la Lozère,
48. Monsieur Denis BERTRAND, représentant titulaire du Département de la Lozère,
49. Monsieur Jean-Paul POURQUIER, représentant titulaire du Département de la Lozère,
50. Monsieur Robert AIGOIN, représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Jean-Paul ELZIERES représentant titulaire de la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée-Française,
3. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint-Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

Objet :Élection 2^e Vice-Président

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique approuvé en CDCI le 8 décembre 2017 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère en date du 21 juillet 2017 approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte numérique qui portera le réseau d'initiative publique à très haut débit, et ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE_004_2026-DE

A G E D I

Vu l'arrêté préfectoral n° PAP- PREF-BICCL-2019-108-0001 du 18-04-2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et abrogeant l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'article 10.1 des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique relatif à la composition du bureau du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Monsieur Denis Bertrand, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, indique qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le mandat du représentant des communes au poste de 2^e Vice-Président doit-être renouvelé, en effet l'article 10.1 des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique « *Le mandat des membres du Bureau prend fin avec celui du Président ou avec la fin du mandat électoral du membre concerné. Dans ce cas il sera procédé à une élection partielle pour renouveler le membre du bureau concerné* ».

Ainsi Monsieur Denis Bertrand, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, propose de procéder à l'élection du 2^e Vice-Président, conformément aux statuts.

Monsieur Patrice MEYER ayant été nommé secrétaire du bureau de vote ;
Monsieur Philippe GIRAL ayant été nommé 1^{er} assesseur ;
Madame Chloé PRIETO ayant été nommée 2^e assesseur ;

Après avoir accepté à l'unanimité le vote à main levée ;

Après enregistrement de la candidature de Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY, représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,

Vu le vote à main levée, sous la présidence de Monsieur Denis BERTRAND,

Les résultats du scrutin étant :

Votants : 50 votants soit 256 voix
Nombre de pouvoirs : 3 pouvoirs soit 4 voix
Nombre total de voix : 260 voix

Exprimés : 260 voix
Pour : 260 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

- 1) Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY ayant obtenu 260 voix,
- 2) Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY étant représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes.
- 3) En conséquence Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY est élu à l'unanimité deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique au 1^{er} tour du scrutin.

Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND

Procès-verbal d'élection du 2^e Vice-Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique

Le 18 mai 2026, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique s'est réuni dans les locaux du Département de la Lozère, régulièrement convoqué par lettre du 30 avril 2026

Monsieur Denis Bertrand, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, a indiqué qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le mandat du représentant des communes au poste de 2^e Vice-Président doit-être renouvelé, en effet l'article 10.1 des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique « *Le mandat des membres du Bureau prend fin avec celui du Président ou avec la fin du mandat électoral du membre concerné. Dans ce cas il sera procédé à une élection partielle pour renouveler le membre du bureau concerné* ».

Ainsi Monsieur Denis Bertrand, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, propose de procéder à l'élection du 2^e Vice-Président, conformément aux statuts.

Après avoir nommé les membres du bureau de vote, présidé par le président du Syndicat Mixte Lozère Numérique :

Madame/Monsieur <i>PATRICE MEYER</i>	a été nommé secrétaire
Madame/Monsieur <i>PHILIPPE GIRAL</i>	a été nommé 1 ^{er} assesseur
Madame/Monsieur <i>CHLOE PRIETO</i>	a été nommé 2 ^e assesseur

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, il a été constaté que le quorum était atteint, à savoir :

Nombre de membres présents : *50* soit *250* voix *dont 3 pouvoirs soit 6 voix*

Après avoir sollicité le Comité Syndical qui a accepté à l'unanimité le vote à main levée.



Après avoir enregistré les candidatures au poste de 2^e Vice-Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique :

- Candidat 1 : *PIERRE - EMMANUEL DAUTRY*
- Candidat 2 :
- Candidat 3 :
- Candidat 4 :

Après avoir soumis au vote à main levée, les résultats du vote étant les suivants :

- Candidat 1 : *PIERRE EMMANUEL DAUTRY*, *260* voix
- Candidat 2 : , voix
- Candidat 3 : , voix
- Candidat 4 : , voix
- **Abstention** : *0* voix
- **Contre** : *0* voix

Le candidat , Madame / Monsieur est élu(e) 2^e Vice-Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Le Président, Denis BERTRAND 	Le Secrétaire, <i>MEYER</i> <i>Patrice MEYER</i>	Le 1 ^{er} Assesseur, <i>PH GIRAL</i>	Le 2 ^e Assesseur, <i>Chloe PRIETO</i> 
---	---	--	--

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

048-200078350-DE_004_2026-DE

A G E D I